



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ANNÉE
EUROPÉENNE
DES
COMPÉTENCES**

DOSSIER DE PRESSE

11 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

Édito d'Olivier Dussopt	2
Édito de Carole Grandjean	3
L'Année européenne des compétences	4
L'investissement de la France en matière de développement des compétences	9
Vers un « espace européen de l'apprentissage » : l'apprentissage transfrontalier	12



OLIVIER DUSSOPT

Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

À mi-parcours de « l'Année européenne des compétences », la France a le plaisir de recevoir à Paris, au Conseil économique, social et environnemental, ses partenaires européens bâtisseurs de l'Europe sociale à laquelle les citoyens aspirent.

Cette conférence consacrée aux liens entre « Avenir du travail et souveraineté européenne des compétences », doit permettre d'éclairer le rôle stratégique des compétences dans la construction d'une Europe protectrice et compétitive.

Les élections européennes, et avec elles le renouvellement de la Commission, ouvrent une période de réflexions sur notre destin communautaire, et la question des compétences doit prendre toute sa place au sein des débats sur le futur projet européen.

L'accélération des transitions écologiques et numériques appellent à repenser nos politiques de formation et d'emploi, en rénovant nos systèmes de formation tout au long de la vie, pour maintenir à jour les compétences des États de l'Union.

Ce faisant, nous lutterons bien mieux contre les pénuries de compétences, qui continuent de coexister sur notre Continent avec un trop grand nombre d'emplois vacants, en bâtissant des parcours qui répondent aux aspirations des sociétés comme aux entreprises de l'Union.

Cette attention aux compétences des citoyens et aux besoins des entreprises est aussi la meilleure façon de bâtir une Europe résiliente, compétitive et innovante sur la scène mondiale, qui garantisse notre autonomie stratégique par une crédibilité économique.

Pour relever un défi aussi considérable, nous avons la chance de disposer d'espaces d'expression pour le dialogue social européen, qui doit jouer tout son rôle de mobilisation des forces vives et trouver un souffle nouveau à l'approche du Sommet de Val Duchesse.

Tels sont les grands enjeux que cette Conférence du 11 décembre 2023 entend explorer, en présence de la Commission européenne, de ministres du Travail et des Affaires sociales européens, mais aussi des partenaires sociaux européens et français.

Tous sont invités à échanger leurs diagnostics et leurs projets, révélés et mûris à l'occasion de cette « Année européenne des compétences », en vue de dessiner une Europe sociale capable de conduire les transitions à l'œuvre et d'affronter les défis de demain.



CAROLE GRANDJEAN

Ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

Cette « Année européenne des compétences 2023 » est une formidable opportunité de faire connaître au plus grand nombre de citoyens dans l'Union les priorités françaises en matière de compétences.

Tout acteur engagé dans le développement des compétences, qu'il soit public ou privé, qu'il dispense des compétences académiques ou professionnelles, peut recourir au label « Année européenne » pour valoriser son action.

À mi-chemin de cette « Année européenne », la France recense sur son territoire pas moins de 118 événements labellisés, ce qui témoigne de la forte mobilisation des acteurs et de l'intérêt prononcé des citoyens pour ce sujet clé.

Cette Conférence de Paris du 11 décembre 2023, que j'ai souhaité organiser, est l'opportunité d'échanger les meilleures pratiques en matière d'accès à la formation, d'adéquation des compétences au marché du travail et de préparation des compétences d'avenir.

La France est pleinement engagée dans la poursuite du développement de l'apprentissage et la mise en œuvre de la réforme des lycées professionnels, pour mieux répondre aux aspirations des jeunes, aux besoins des entreprises et ainsi bâtir la Nation des compétences.

Elle l'est aussi dans la poursuite de la modernisation du compte personnel de formation et du dispositif de validation des acquis de l'expérience, pour que les actifs soient mieux accompagnés dans leurs projets d'évolution ou de reconversions tout au long de leur vie.

Or, cette « bataille européenne des compétences » ne saurait être remportée sans la participation active des partenaires sociaux, qui auront une place de choix dans cette Conférence.



**L'ANNÉE
EUROPÉENNE
DES COMPÉTENCES**



Les Etats-membres, le Parlement européen et la Commission européenne se sont accordés pour lancer le 9 mai dernier « l'Année européenne des compétences », qui prendra fin le 8 mai 2024.

Cette année européenne vise à mettre à l'honneur les compétences, acquises aussi bien en formation initiale que continue, académique comme professionnelle, à destination des jeunes, des actifs ou des publics plus éloignés de l'emploi. Il s'agit de donner un nouvel élan à l'accès à la formation pour tous et tout au long de la vie, afin de permettre à chacun de maîtriser son parcours, à l'Europe de se doter en compétences d'avenir et à chaque Etat de valoriser ses politiques de formations.

4 objectifs fixés pour cette Année européenne des compétences :

- Promouvoir des investissements accrus, plus efficaces et plus inclusifs, dans la formation et le renforcement des compétences ;
- Veiller à ce que les compétences soient adaptées aux besoins du marché du travail, en coopération également avec les partenaires sociaux et les entreprises ;
- Mettre en adéquation les aspirations et les compétences des citoyens avec les possibilités offertes sur le marché du travail, en particulier en ce qui concerne la transition écologique et numérique ;
- Attirer des personnes de pays tiers possédant les compétences dont l'UE a besoin.

Il s'agit ainsi de contribuer à l'atteinte des objectifs sociaux de la « Stratégie européenne pour les compétences », encourageant la formation tout au long de la vie, afin que 60 % des adultes dans l'Union et 65 % en France participent chaque année à des actions de formation d'ici 2030, conformément aux objectifs fixés lors du Sommet de Porto en 2020. Des coordinateurs nationaux ont été désignés dans chaque Etat afin d'organiser et valoriser les activités en lien avec l'Année européenne des compétences. La France a désigné Gilles Gateau, directeur général de l'APEC, comme coordinateur national, et Marianne de Brunhoff, directrice de projet au secrétariat général des ministères sociaux, comme coordinatrice adjointe.

LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ANNÉE EUROPÉENNE DES COMPÉTENCES

L'Année européenne des compétences s'est traduite en France par une forte mobilisation des acteurs de la formation. Maillés sur l'ensemble du territoire nationale, ces acteurs se sont mobilisés aussi bien à l'occasion d'événements nationaux qu'en proximité dans les territoires.

À l'échelle européenne et dans le cadre de l'Année européenne des compétences, la France représente actuellement à elle seule 118 des 1720 évènements prévus durant cette Année européenne des compétences, résultat qui montre l'implication française dans ce champ.

Des événements d'envergure nationale

L'Année européenne des compétences a été l'occasion d'organiser plusieurs évènements à l'échelle nationale, avec les acteurs de la formation :

9 MAI

Lancement de l'Année européenne des compétences en France par la ministre Carole Grandjean, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels.

22 MAI

Présentation de l'Année européenne des compétences aux partenaires sociaux lors du Comité du dialogue social pour les questions européennes et internationales (CDSEI).

6 JUILLET

Webinaire organisé par les coordinateurs, pour apporter des précisions quant aux objectifs et à l'organisation de cette Année européenne.

26 OCTOBRE

Webinaire dans le cadre de la Semaine européenne des compétences.



Des événements organisés dans toute la France

Parmi l'ensemble des événements, voici quelques exemples :

13 JUIN

Présentation d'un bilan expérimental sur l'illectronisme et l'illettrisme au travail par l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (ANLCI). Cette expérimentation a été menée auprès de 11 entreprises sur l'état de l'illectronisme et l'illettrisme au travail dans le cadre d'un workshop.

27 MARS

Webinaire organisé par le GIP Alfa Centre et la région Centre-Val de Loire afin de repenser le rôle de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) dans les parcours de développement des compétences et l'articuler avec la formation.

23 OCTOBRE

Événement organisé par la Software République pour présenter les réalisations de sa « Talent Academy », visant à améliorer les formations scientifiques et les compétences dans les métiers du digital.

22 – 24 NOVEMBRE

Présentation par la Mission Locale des Deux-Sèvres des métiers et formations dans le secteur de l'Industrie à des élèves des collèges et des jeunes.

27 NOVEMBRE

Table-ronde organisée par OSENGO Europe à Clermont-Ferrand sur les compétences transverses dans les diplômes et les certifications.

20 DÉCEMBRE

Workshop sur "La Compétence de Soi" avec conférences, expérimentations et e-codev. Le concept s'appuie sur les découvertes des neurosciences et propose un fil rouge pour encourager les transformations durables des individus et des organisations.

L'événement national du 11 décembre 2023

La France organise une grande conférence, en présence de représentants des Etats-membres et des partenaires sociaux européens et français, sur le thème : « Avenir du travail et souveraineté européenne des compétences ». Cet événement marquera le temps fort de l'Année européenne des compétences.

Organisé par le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, cet événement intervient dans un contexte où les grandes transitions écologiques, démographiques et numériques bousculent l'économie de l'Union européenne. La formation des citoyens constitue désormais un enjeu véritablement stratégique pour construire une Europe plus compétitive et souveraine.

Les personnalités politiques, associations, professionnels, entreprises, et citoyens se réunissent ainsi à l'occasion de cette conférence pour avancer sur plusieurs priorités :

- Le développement des compétences de chaque citoyen pour répondre aux nouveaux besoins du monde du travail comme à leurs aspirations
- La coopération entre les entreprises, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour relever ensemble ce défi et cet enjeu de souveraineté
- Le soutien européen à la formation professionnelle

Lors de cet événement, les intervenants échangeront sur les bonnes pratiques, les perspectives et les engagements à prendre pour faire évoluer les compétences en réponse aux enjeux des transitions, pour faciliter les parcours professionnels quel que soit le niveau de qualification. Ils évoqueront l'enjeu pour l'Europe de protéger sa souveraineté, en particulier s'agissant des compétences exigées par les métiers d'avenir, ainsi que les méthodes innovantes et la place du dialogue social pour y parvenir.

Enfin, les dispositifs français favorisant la montée en compétences seront mis à l'honneur lors de cette conférence, comme le compte personnel de formation (CPF) ou la validation des acquis de l'expérience (VAE), ainsi que les enjeux de la formation continue et les moyens de favoriser l'attractivité des métiers, dans un marché du travail en tension.



**L'INVESTISSEMENT
DE LA FRANCE
EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES**

La France investit dans les compétences des secteurs de pointe, qui seront déterminantes pour la compétitivité de l'économie et assurer un avenir professionnel à tous les actifs, y compris les plus éloignés de l'emploi.

1.

FORMER AUX MÉTIERS D'AVENIR : LE PLAN FRANCE 2030.

À travers le plan France 2030, l'État mobilise 700 millions d'euros pour la réindustrialisation. Cela passe par le développement des talents et l'investissement dans les compétences à tous les niveaux de qualification – ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés – en particulier dans les segments de pointe et là où les tensions de recrutement sont persistantes. Toutes les voies d'accès à la formation sont concernées : écoles, universités et laboratoires de recherche, ou encore les organismes de formation. Deux axes sont développés :

> Renforcer l'appareil de formation français pour permettre de former jusqu'à 400 000 jeunes, demandeurs d'emploi ou salariés par an et les préparer aux métiers de demain dans les secteurs stratégiques ;

> Soutenir l'émergence de quelques pôles de rang mondial dans le domaine de l'intelligence artificielle.

La réforme des lycées professionnels engagée par la ministre Carole Grandjean vise également à former les jeunes aux métiers d'avenir. Plus de 1 050 places de formations ont déjà été ouvertes en septembre 2023.



2.

LUTTER CONTRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT GRÂCE À LA POURSUITE DU PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC)

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) engagé pour la période 2018-2022, a représenté un investissement massif de 15 milliards d'euros depuis 2018 pour former les jeunes et les demandeurs d'emploi peu qualifiés à des métiers et compétences recherchés sur le marché du travail, notamment en lien avec la transition verte. Le PIC a été prolongé en 2023 et suit de nouveaux objectifs destinés à apporter des améliorations : l'élargissement à des personnes plus diplômées (du niveau 3 aux niveaux 4-5) et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi, notamment pour l'acquisition des connaissances de base.

Le plan « Tensions de recrutement », d'un montant d'1,4 milliard d'euros, propose aux demandeurs d'emploi des formations en lien avec les besoins des entreprises. Ce plan comporte un volet spécifique pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Il prévoit en particulier la constitution de viviers de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles dans les secteurs en forte demande et une réponse adaptée et inclusive pour mieux prendre en compte les plus vulnérables.

3.

ENCOURAGER ET POURSUIVRE L'INVESTISSEMENT DANS L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage, désormais reconnu comme une voie d'excellence, s'est considérablement développé depuis 5 ans. Ainsi, plus de 830 000 contrats en apprentissage ont été conclus en 2022, soit près de trois fois plus qu'en 2017.

D'ici 2027, l'objectif fixé par le président de la République est de parvenir à 1 million d'apprentis par an. Un objectif réalisable, grâce au soutien et à l'investissement inédit de l'Etat dans cette voie de formation.

Pour poursuivre le travail de valorisation engagé, de nouveaux chantiers sont en cours afin d'améliorer l'information aux publics et aux entreprises, de simplifier le dispositif, et de veiller à la qualité des formations dispensées.

Enfin, la mobilité permettant de développer de nouvelles compétences et d'enrichir son parcours, la France poursuivra ses efforts pour faciliter la mobilité des apprentis en Europe et développer l'apprentissage transfrontalier.

**VERS UN « ESPACE
EUROPÉEN DE
L'APPRENTISSAGE » :
L'APPRENTISSAGE
TRANSFRONTALIER**



La France et l'Allemagne ont signé, le 21 juillet 2023, un accord bilatéral sur l'apprentissage transfrontalier. Désormais, les apprentis français et allemands pourront réaliser la partie pratique ou théorique de leur formation dans le pays voisin.

Cet accord offre une nouvelle base juridique aux centres de formation, aux entreprises et aux jeunes pour développer ces filières entre le territoire métropolitain français et les Länder allemands du Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.

Concrètement, les apprentis en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) situé partout en France pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise située sur le territoire des Länder allemands frontaliers : Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Sarre. De la même façon, les élèves apprentis en formation dans une école de formation allemande implantée dans ces Länder pourront réaliser leur formation pratique dans une entreprise établie sur le territoire français.

Le développement d'un « espace européen de l'apprentissage », s'accorde avec l'objectif de donner accès à toute personne à une formation inclusive et de qualité ainsi qu'une expérience culturelle dans un autre pays de l'Union européenne. La France mène donc des actions en faveur de la mobilité des apprentis, dans l'objectif de permettre à chaque jeune, quelle que soit sa formation, de vivre une expérience à l'étranger et de gagner en autonomie.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse - Secrétariat presse :

Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
Cabinet de M. Olivier DUSSOPT
Mél : sec.presse.cabtravail@cab.travail.gouv.fr

Ministère délégué chargé de l'Enseignement et de la Formation professionnels
Cabinet de Mme Carole GRANDJEAN
Mél : sec.presse.cabefp@cab.efp.gouv.fr